



## NOUVEAUTÉS DANS LES TARIFS 2021-2022

### Cantine

La grille des tarifs de la cantine a été totalement revue cette année.

En effet, la Mairie de Toulouse a supprimé l'aide à la restauration aux familles habitant Toulouse. Cette suppression aurait conduit à augmenter de 40 à 80% les tarifs cantine des familles aidées aux plus bas revenus.

Le Conseil d'administration a décidé de :

- Donner une aide aux familles aux plus bas revenus, afin que tous les enfants puissent manger à la cantine quels que soient les revenus de leurs parents. Il n'est pas nécessaire de faire la demande d'aide : celle-ci est automatique.
- Passer de 3 à 9 tarifs afin d'avoir une dégressivité des tarifs plus fine et plus juste.
- Utiliser le Quotient Prairie (QP) pour définir les seuils des différents tarifs, à la place du revenu fiscal de référence (RFR) utilisé jusqu'à présent. Le QP, en tenant compte du nombre de personnes dans la famille, est plus représentatif du niveau de vie de cette dernière. Cela permet aussi d'homogénéiser avec la grille des frais de scolarité.

L'aide au collège fournie par le Conseil Général reste la même que celle de l'an passé. Pour cette raison, les familles des collégiens n'auront pas, en plus, d'aide de La Prairie.

La Prairie n'a pas les moyens de compenser intégralement la perte de cette aide, c'est pourquoi dans cette nouvelle grille, les tarifs augmentent un peu pour tout le monde. La Prairie fait aussi un effort financier (manque à gagner sur les recettes cantine estimé à 40 000€/an).

Un bilan sera fait à la fin d'année scolaire pour évaluer l'efficacité de l'aide et l'impact sur les finances de La Prairie. Le montant de l'aide pourra donc être revu.

#### ► Contribution par repas en demi-pension :

QP	Maternelle		Elémentaire		Collège
	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif plein	Tarif réduit	Tarif plein
≤ 4 000	3,60	1,0	3,70	1,20	3,70
≤ 5 200	3,65	1,4	3,75	1,60	3,75
≤ 6 400	3,70	1,8	3,80	2,00	3,80
≤ 8 000	3,75	2,2	3,85	2,40	3,85
≤ 9 600	3,80	2,6	3,90	2,80	3,90
≤ 11 000	3,85	3,0	3,95	3,20	3,95
≤ 15 000	3,90	3,4	4,00	3,60	4,00
≤ 20 000	3,95	3,8	4,10	4,00	4,10
Au-delà	4,00	4,0	4,20	4,20	4,20



**Association Education Nouvelle** maternelle école collège  
1 bis rue des Néfliers 31400 Toulouse tél.05 62 26 83 60 [secretariat@ecolecollege-laprairie.fr](mailto:secretariat@ecolecollege-laprairie.fr)

Le tarif des repas occasionnels et le montant des participations aux frais pour les pique-nique restent les mêmes.

- ▶ Contribution par repas occasionnel : 4,20 €
- ▶ Participation aux frais en cas de pique-nique : 0,15 €/jour

### **Frais de scolarité des familles en garde alternée**

Jusqu'à présent, en cas de garde alternée, chaque parent payait 50% de sa contribution. Cette contribution étant calculée individuellement à partir du QP.

#### Exemple :

Parent 1 : QP = son revenu / ses parts fiscales = 2000. Sa contribution =  $640 \times 0,5 = 320$  €

Parent 2 : QP = son revenu / ses parts fiscales = 3000. Sa contribution =  $783 \times 0,5 = 391,5$  €

Pour tenir compte des frais supplémentaires supportés par les parents en garde alternée, notamment au niveau du logement, le Conseil d'Administration a décidé passer le quotient de 0,5 à 0,4.

#### Exemple :

Parent 1 : QP = son revenu / ses parts fiscales = 2000. Sa contribution =  $640 \times 0,4 = 256$  €

Parent 2 : QP = son revenu / ses parts fiscales = 3000. Sa contribution =  $783 \times 0,4 = 313,2$  €